

Mairie d'Obernai
Monsieur Bernard Fischer
CS 80 205
67213 Obernai Cedex

Obernai, le 5 décembre 2022

Objet : Questions orales - Conseil municipal du 12/12/2022

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur du Conseil municipal de la ville d'Obernai, j'ai l'honneur de formuler au nom de notre groupe trois questions orales, comportant un intérêt local ou un lien direct avec les affaires relevant de la compétence de la collectivité.

Comme le prévoit le règlement intérieur, nos questions vous parvenant deux jours ouvrés francs au moins, hors samedi et dimanche, avant la séance du 12 décembre, je vous remercie de la porter à l'ordre du jour de cette séance, à la suite des points soumis à délibération du conseil municipal.

Question N°1 : Rapport d'activité et évolutions du Syndicat Forestier Obernai-Bernardswiller

Par deux questions orales posées en séance, respectivement le 15 février 2021 et le 29 novembre 2021, nous vous avons interrogé sur la Commission syndicale pour la gestion des biens indivis d'Obernai Bernardswiller, plus communément nommée le Syndicat forestier.

Vous nous avez éclairé sur les raisons qui ont conduit en 2014 à la suspension du projet de transformation du Syndicat forestier en un Syndicat intercommunal à vocation unique, évolution pourtant validée par les services de l'Etat et qui aurait mis fin à l'insécurité juridique actuelle liée aux actes d'administration, budgétaires et comptables de ce Syndicat non doté de la personnalité morale distincte de celle des deux collectivités d'Obernai et de Bernardswiller.

Vous nous avez déclaré vouloir mener à bien la transformation de cette structure en renouant le dialogue avec la commune de Bernardswiller.

Par ailleurs, à l'automne 2021, nous avons demandé à ce que le rapport d'activité du Syndicat forestier soit présenté annuellement comme cela est déjà fait pour d'autres satellites de la ville. Vous avez accédé à notre demande en nous répondant « *qu'un rapport d'activités complet sera présenté au printemps 2022, qui précisera la situation financière du Syndicat Forestier, ses actions et son évolution* ».

Nos questions :

A l'automne 2022, nous ne disposons d'aucune information sur les activités et la gestion du Syndicat Forestier et revenons vers vous sur ces sujets.

Quand, le rapport d'activité 2021 du syndicat forestier sera-t-il présenté aux élus ?

Quelles sont aujourd'hui les perspectives d'évolution de la Commission syndicale et la régularisation de sa situation juridique ?

Question N°2 : Dépôt sauvage et incinération de déchets en zone naturelle

Par une question écrite du 22 octobre 2021, notre groupe vous a interpellé au sujet du dépôt illégal de matériaux inerte qui perdure en zone naturelle au lieu-dit Kalkgrube et du brûlage récurrent de déchets à l'air libre sur ce site.

Par courrier du 8 novembre 2021, vous nous avez informé des démarches que vous avez mises en œuvre pour mettre fin à cette irrégularité.

Vous nous écrivez que vous avez demandé au propriétaire « *d'évacuer de manière définitive le dépôt sauvage illicite* » et que « *vous êtes déterminés à faire respecter la législation et les réglementation en vigueur, notamment en matière de protection de l'environnement* ».

Fort de cette volonté affichée, nous nous sommes rendus sur le site pour apprécier les améliorations de la situation depuis un an.

Les photographies jointes en annexe 1 et réalisées en octobre dernier montrent que la situation n'a guère évolué. Le dépôt en zone naturelle est toujours imposant et les traces de brûlage récents attestent que des matériaux continuent d'être incinérés à l'air libre en toute irrégularité.

Nos questions :

Compte tenu de votre détermination à agir pour la protection de l'environnement, comment expliquez-vous que brûlage illégal à l'air libre de déchets perdure sur ce site ?

Quel est aujourd'hui l'état des procédures concernant le dépôt sauvage ?

Pouvez-vous nous produire un bilan de l'application de l'amende à 1 000 Euros à l'encontre de l'auteur de tout dépôt sauvage votée par le conseil municipal du 28 juin 2021 ?

Question N°3 : Litige entre la ville d'Obernai et le groupe Hentz

Par une question orale posée en séance le 28 juin 2021, nous vous avons interrogé sur les suites de la délibération du conseil municipal du 27 mai 2019 actant la cession des dépendances du château de la Léonardsau au groupe Hentz, en en vue de les réhabiliter et d'y développer des activités de restauration, réceptions, séminaires et d'hébergement touristique.

Vous nous avez répondu que « la crise sanitaire avait entraîné des retards dans un certain nombre de décisions ou de projets » et que « le dossier est toujours en instruction » et que « vous informerez bien entendu le conseil municipal en temps utiles ».

Sans nouvelle de ce dossier, nous lisons dans la presse locale le 6 novembre dernier, que la ville d'Obernai a signifié au groupe Hentz en mai 2022 qu'elle revenait sur la décision du conseil municipal de 2019, jugeant cette délibération caduque.

Nous apprenons également à cette occasion que le groupe Hentz entend contester cette décision et porter cette affaire en justice.

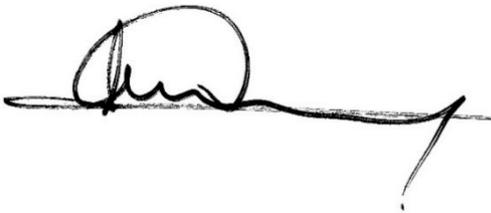
Nos questions :

Pouvez-vous nous apporter des informations sur ce dossier et confirmez-vous qu'une procédure a été ouverte à l'encontre de la ville d'Obernai ?

Alors que le budget du projet Léonardsau vient d'être revu à la hausse pour la 3ème fois, estimé à 9 millions d'euros hors réhabilitation des dépendances, quelles sont vos intentions pour le devenir des dépendances ?

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos demandes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Pour le groupe Imaginons Obernai,
Catherine Edel-Laurent



Annexe 1 - Dépôt illégal de matériaux inerte au lieu-dit Kalkgrube – Photos 10-2022



Annexe 1 - Dépôt illégal de matériaux inerte au lieu-dit Kalkgrube – Photos 10-2022

